

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00173

**TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'ECHANGEUR DU SARDON SUR LA
COMMUNE DE GENILAC - AUTOROUTE A 47 - FONDS DE CONCOURS AVEC
LE SIEL**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 51

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Paul CELLE, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 juin 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170515-D20170017310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170626

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2017

TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'ECHANGEUR DU SARDON SUR LA COMMUNE DE GENILAC - AUTOROUTE A 47 - FONDS DE CONCOURS AVEC LE SIEL

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Saint-Etienne Métropole au titre de sa compétence Energie et adhérent au SIEL souhaite confier au SIEL la maîtrise d'œuvre de travaux.

Le SIEL perçoit, en lieu et place de Saint-Etienne Métropole toutes les subventions émanant des différents financeurs.

Le financement du projet se définit comme suit :

Coût du projet actuel

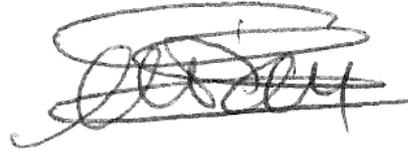
Détail	Montant HT des travaux	%-PU	Participation SEM
EP – Sortie du Sardon solution aérienne	12 028,00	78,0 %	9 382,00 €
Traitement de PBA – sortie d'autoroute du Sardon	256,00		0,00 €
Total	12 284,00 €		9 382,00 €

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la Communauté Urbaine, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté et actualisé au regard du TP 12,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces à intervenir,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Voirie, chapitre 204 – article 204172.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the main text.

Gaël PERDRIAU